

COMMISSION DE GESTION 2021
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
BÂTIMENTS, SPORTS ET DOMAINES
(BAT)

Objet : GESTION 2021

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission chargée d'examiner le dicastère *Bâtiments, sports et domaines*, composée de Mme Martine ROCHAT, membre, et de Mme Floriane WYSS, présidente-rapporteuse, remercie Mme Laetitia BETTEX, Municipale, MM. David FERNANDEZ, chef de service, MM. Yves-Marc ANDRÉ, responsable des bâtiments, ainsi que Mme Emilie JACCARD, déléguée au sport pour les discussions, les réponses et explications fournies à ses nombreuses questions, leur disponibilité et l'accueil au sein de leurs locaux.

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du dicastère *Bâtiments, sports et domaines* a participé à 2 séances :

- Mardi 29 avril 2022 – 10h00 - 12h00 – Av. de Rioud-Bosson 14

1^{ère} rencontre sous forme de discussion « questions/réponses » avec Mme Laetitia BETTEX, Municipale, MM. David FERNANDEZ, chef de service, MM. Yves-Marc ANDRÉ, responsable des bâtiments, ainsi que Mme Emilie JACCARD, déléguée au sport.

- Jeudi 14 avril 2022 – 15h00 - 18h00 – patinoire des Eaux-Minérales, piscine du Parc, Centre de vie infantine (CVE) La Gracieuse, Collège Jacques Dubochet

Visite de la patinoire et de la piscine, aux côtés de Mme Laetitia Bettex, Municipale, MM. Yves-Marc ANDRÉ, responsable des bâtiments et Mme Emilie JACCARD, déléguée au sport, et discussions. Puis, visite du Centre de vie infantine (CVE) La Gracieuse, de la Maison de Maître La Gracieuse et du préau du Collège Jacques Dubochet aux côtés de Mme Laetitia Bettex, Municipale, ainsi que MM. Yves-Marc ANDRÉ, responsable des bâtiments, et discussions.

2. INTRODUCTION

Vu le rapport de la sous-commission *Sports, bâtiments et environnement* (SPO) de la COGEST 2020 et certaines actualités de 2021 comme une température de l'eau particulièrement basse à la piscine du Parc ainsi que les pannes techniques successives qui se sont produites à la patinoire des Eaux-Minérales notamment, notre sous-commission a souhaité focaliser son examen et ses visites principalement sur les lieux suivants :

- Piscine du Parc,
- Patinoire des Eaux-Minérales,
- Centre de vie infantine (CVE) La Gracieuse,
- Maison de Maître La Gracieuse,
- Préau sur le toit du Collège Jacques Dubochet.

3. PISCINE DU PARC

Si les installations techniques sont vieillissantes, elles font vraisemblablement l'objet d'entretien régulier qui leur permettent d'être toujours opérationnelles. Comme nous avons notamment pu le lire dans la presse ou l'observer par nous-même en nous rendant la piscine l'été dernier, la température de l'eau a été particulièrement basse lors de la saison 2021. Il nous a été indiqué que la chaudière à gaz n'a pas été conçue pour permettre le chauffage de l'eau, uniquement pour la tempérer. Les conditions météorologiques particulièrement défavorables en 2021 – de nombreuses journées pluvieuses, couplées aux jours épars de beau temps et une température de l'air extrêmement basse de jour, mais surtout de nuit – et l'affaissement du bassin olympique qui entraîne des problèmes de circulation et donc de renouvellement de l'eau – ont donc empêché le maintien de l'eau à une température minimale. La sous-commission *Sports, bâtiments et environnement* (SPO) de la COGEST 2020 avait déjà mentionné cette problématique. Il lui avait été répondu

qu'une étude était en cours. Nous avons souhaité connaître l'état de cette étude afin de savoir si des solutions avaient pu être trouvées. Il nous a été indiqué que cette problématique est en cours de traitement. L'étude a démontré que le raccordement au réseau d'Aquathermie n'était économiquement pas rentable pour le chauffage unique du site de la piscine du Parc. Nous avons également appris qu'un préavis d'entretien général devrait être déposé dans le courant de l'année 2022. Les travaux devraient s'échelonner sur deux exercices afin de garantir l'exploitation de cette infrastructure durant la saison estivale.

En parallèle, de nombreuses réalisations ou réparations ont malgré tout pu être menées à bien. À titre d'exemple, les marches en bois, qui n'étaient plus aux normes, ont été remplacées par de nouvelles marches « en bois aggloméré » recouverte d'un revêtement spécial. Par ailleurs, suite à l'étude d'arborisation mandatée en 2021, la piscine du Parc accueille durablement certains arbres de la semaine de l'environnement qui ont orné la Grand-Rue durant l'été 2021. Enfin, d'autres projets ou travaux sont en cours. Par exemple, le mur de grimpe est en cours d'installation sur la face Est du bâtiment de la station de pompage (STAP) qui se trouve dans la parcelle de la piscine du Parc. Il sera prêt pour la saison 2022. Le préavis pour l'entretien de la piscine du Parc, qui sera déposé prochainement, intégrera également la création d'un jeu d'eau pour les enfants. Le biotope a été réalisé durant l'année 2021 lors des aménagements extérieurs du bâtiment de la STAP.

Vœu N° 19 – 2021 : Que la Municipalité mette tout en œuvre afin d'assurer une température minimale de l'eau à la piscine du Parc, quelles que soient les conditions météorologiques, autrement dit, que le préavis d'entretien général en tienne compte et soit soumis au Conseil communal en 2022 comme annoncé.

4. PATINOIRE DES EAUX-MINÉRALES

Cela n'a échappé à personne, la patinoire des Eaux-Minérales a vécu un début de saison difficile. En effet, un enchaînement de défaillances a forcé la patinoire à fermer à deux reprises en l'espace d'un mois. Concrètement, du point de vue technique, plusieurs pannes sont survenues lors de la mise en fonction du système de production de froid, et ce, malgré les révisions conséquentes faites durant l'été. Les clubs sportifs ont donc dû trouver refuge ailleurs afin de pouvoir continuer à s'entraîner durant cette période de fermeture. En l'occurrence, la Municipalité a décidé d'octroyer un soutien exceptionnel aux clubs de sports de glace (Club des Patineurs, HC Forward, Curling Club Morges) qui ont dû louer des heures de glace à l'extérieur durant les périodes de fermeture de la patinoire des Eaux-Minérales survenues en raison de problèmes techniques. En fin de compte, les interventions de plusieurs entreprises spécialisées ont permis une réouverture « normale » de la patinoire dès fin octobre 2021.

Si les différentes pannes ont pu être réglées, nous avons demandé si des mesures supplémentaires avaient été prises afin d'éviter que la situation catastrophique vécue en 2021 ne se reproduise. Il nous a été répondu qu'il n'est pas possible de prendre des mesures supplémentaires pour éviter que des pannes aient à nouveau lieu. De conséquents travaux de maintenance sont effectués chaque année. Toutefois, certaines composantes de la machinerie sont en fin de vie. Dans son programme de législature, la Municipalité souhaite définir une stratégie par rapport à cette installation. Un sondage au sujet des attentes, utilisations et besoins « sportifs » de la population est en cours de réalisation pour la révision de la politique sportive. Les résultats devront être analysés et pourront, entre autres, être exploités afin de définir les contours du futur des infrastructures sportives.

Vœu N° 20 – 2021 : Que la Municipalité prenne les mesures nécessaires au niveau des installations techniques de la patinoire des Eaux-Minérales afin d'éviter de nouvelles pannes qui la paralyseraient une fois de plus.

5. CENTRE DE VIE ENFANTINE (CVE) LA GRACIEUSE

À la lecture du rapport de la sous-commission *Sports, bâtiments et environnement* (SPO) de la COGEST 2020, il nous a semblé essentiel de nous pencher sur ce bâtiment. En effet, les commissaires de ladite sous-commission ont relevé que les réfections et travaux nécessaires ne s'effectuaient qu'au compte-goutte et cela, en 2019 déjà. Par ailleurs, ils ont également mentionné avoir rencontré de nombreuses embûches rien que pour pouvoir accéder au bâtiment en question et le visiter. En outre, puisqu'ils n'ont pas pu effectuer toutes les vérifications souhaitées en raison du temps de visite imparti, ils ont invité les commissaires de la sous-commission 2021 à prendre le temps de se pencher plus longuement sur ce bâtiment et sa gestion. Compte tenu de ce qui précède, un examen attentif nous a donc paru impératif. De notre côté, aucune difficulté particulière n'a été rencontrée pour la visite du bâtiment. Nous avons toutefois interrogé MM. Yves-Marc ANDRÉ, responsable des bâtiments, sur les raisons des embûches vécues par la sous-commission

Sports, bâtiments et environnement (SPO) de la COGEST 2020. Il nous a répondu que ceci pouvait être dû à différentes problématiques liées aux ressources humaines – soit au personnel. Cela pourrait avoir amené, selon lui, la directrice du Centre de vie infantine (CVE) La Gracieuse à émettre des réserves quant à la visite, craignant que la sous-commission *Sports, bâtiments et environnement* (SPO) de la COGEST 2020 ne mette son nez dans les ressources humaines, ce qui n'est évidemment pas de sa compétence. Concrètement, même si nous n'avons rencontré aucune difficulté pour organiser la visite et que nous avons pu accéder à tous les locaux souhaités, nous étions – durant notre visite – suivis de très près par la directrice. Cette situation dans laquelle nous nous sentions particulièrement observés n'était pas optimale et ne nous incitait pas à poser des questions.

Le bâtiment est composé d'une partie récente et d'une partie plus ancienne. Toutes deux ont un état d'entretien correct et semblent adaptées à des enfants (sécurité vers les escaliers, ambiance chaleureuse, toilettes et lavabos de hauteur accessible aux enfants, extérieurs agréables, etc.). Enfin, un élément qui a particulièrement attiré notre attention – dans le contexte du préau du Collège Jacques Dubochet – est le store en toile roulant permettant de créer une zone d'ombre dans la cour supérieure de récréation au sein du Centre de vie infantine (CVE) La Gracieuse. Par ailleurs, plusieurs éléments précis avaient été relevés par la sous-commission *Sports, bâtiments et environnement* (SPO) de la COGEST 2020. Nous avons souhaité connaître l'état d'avancement y relatif. Il nous a notamment été indiqué que des travaux de réfection – peinture – sont en cours et devraient être terminés durant l'été 2022. Par ailleurs, le revêtement de la place de jeu qui était abîmé a été changé. Autre point : les commissaires de la sous-commission *Sports, bâtiments et environnement* (SPO) de la COGEST 2020 avaient relevé que la cantine où mangent les enfants semblait poser un problème à cause de la véranda qui chauffe énormément l'été. La proximité de cette véranda avec un bac à sable empêche vraisemblablement les éducatrices et les éducateurs d'ouvrir les vitres pour éviter de bloquer les rails et que les enfants ne mangent du sable. Il nous a été répondu qu'à ce jour, la situation n'a pas évolué, mais que des solutions sont à l'étude.

6. MAISON DE MAÎTRE LA GRACIEUSE

Quant à la Maison de Maître La Gracieuse, la visite nous a effectivement permis de nous rendre compte de l'état de vétusté général de l'édifice, en particulier de certaines parties de celui-ci. C'est un très beau bâtiment qui apparaît être sous-exploité et peu entretenu.

7. COLLÈGE JACQUES DUBOCHET

De manière générale, les premiers mois d'utilisation d'un nouveau bâtiment permettent d'identifier ses défauts de jeunesse. Il nous a été communiqué qu'une liste des retouches nécessaires est régulièrement tenue à jour par la Direction Urbanisme, constructions et espace public qui a suivi le chantier tout au long de sa réalisation. Par ailleurs, un bureau externe a été mandaté afin de suivre de près les retouches à effectuer. Ce qui a pu ressortir de la discussion est qu'il semblerait que tout n'ait pas été pensé pour une école, que ce soit au niveau des matériaux utilisés – en termes de qualité notamment – ou du type d'infrastructure – par ex. porte d'entrée automatique pas adaptée à une utilisation scolaire. Plusieurs problématiques ou défauts déjà relevés par la sous-commission *Sports, bâtiments et environnement* (SPO) de la COGEST 2020 ne sont pas encore résolus ou réparés, mais en cours de résolution ou réparation. Ces retards ou ces délais avant réalisation ou réparation pourraient s'expliquer soit par la complexité de la tâche (par ex. des solutions alternatives sont en cours d'évaluation concernant les portes d'entrée automatique qui peinent à être réajustées), soit par des délais d'attente indépendants de l'organisation du service (par ex. délais de livraison de plusieurs mois pour les nouveaux stores).

De plus, il était stipulé au point 2.3.2.2 du préavis municipal n° 32/6.19 que le réfectoire du Collège Jacques Dubochet serait louable à la population et/ou aux sociétés locales les soirs et week-ends. Le mobilier devait être adapté en conséquence. Or, cette salle n'est pas louable actuellement et aucun mobilier n'est adapté ou réglable pour des adultes. Il nous a été indiqué que ce concept a été abandonné. En effet, le mobilier n'est définitivement pas adapté pour une utilisation par des adultes. Comme les locaux ne disposent pas de zone de stockage, il n'est pas possible de mettre en location cette surface pour une autre affectation que celle destinée aux enfants, comme par exemple pour des anniversaires.

Enfin, concernant le désormais fameux préau du Collège Jacques Dubochet, même si des mesures ont été prises au niveau des barrières pour renforcer la sécurité, il nous est apparu lors de notre visite que l'aménagement de celui-ci (aires de jeux, ombrage, végétalisation) n'est encore pas satisfaisant. Il est en particulier nécessaire et urgent de prendre des mesures afin de créer des zones d'ombre pour protéger les utilisateurs – en particulier les élèves – de la chaleur. Rappelons que ce préau se situe sur un toit et que le soleil – lorsque les conditions météorologiques sont bonnes – tape fort et de manière directe. Comme relevé

au point 5 du présent rapport, un store en toile roulant – tel qu'existant dans la cour supérieure de récréation au sein du Centre de vie enfantine (CVE) La Gracieuse – pourrait être envisagé.

Vœu N° 21 – 2021 : Que la Municipalité mette tout en œuvre pour procéder d'ici la rentrée scolaire 2022 à l'aménagement définitif du préau du Collège Jacques Dubochet, principalement concernant l'équipement des aires de jeux, la végétalisation et l'ombrage.

8. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

9 vœux en suspens de la Commission de gestion concernent le dicastère *Bâtiments, sports et domaines*. La Municipalité propose d'en classer 1. La Commission de gestion est favorable au classement d'1 vœu et au maintien des 8 vœux restants.

Vœu N° 23 – 2010 : Que la Municipalité prévoie dans le meilleur délai la rénovation et l'assainissement des anciens bâtiments de la Gracieuse, notamment la Maison de maître (PPLS).

Bilan de la Municipalité

Un crédit d'étude a été accepté par le Conseil communal pour la rénovation du Collège de la Gracieuse. Concernant la Maison de maître, la chaudière a été remplacée cette année et des réflexions sont en cours afin de viabiliser ce bien d'exception.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 26 – 2010 : Que la Municipalité définisse enfin l'affectation du Collège des Jardins et entreprenne les mesures idoines.

Bilan de la Municipalité

Dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau plan d'affectation qui définira le futur de la zone, la Municipalité souhaite confier une partie de ce bâtiment à la Maison des Associations.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 9 – 2016 : Que la Municipalité fasse installer un système adéquat contre les murs du Centre de vie enfantine (CVE) La Gracieuse pour la fixation de dessins, peintures et autres fiches d'informations afin de préserver les enduits.

Bilan de la Municipalité

La pose de plaques de protection sur les murs a pris un léger retard et devrait être terminée durant l'été 2022. Ce bâtiment étant exploité toute l'année, seule la période de trois semaines durant la pause estivale permet d'y entreprendre des travaux.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 10 – 2016 : Que la Municipalité entreprenne un contrôle plus serré de la consommation électrique du Centre de vie enfantine (CVE) La Gracieuse en prenant notamment les mesures nécessaires d'informations auprès des utilisateurs pour diminuer la consommation excessive d'électricité et envisage de mettre des panneaux solaires photovoltaïques.

Bilan de la Municipalité

Le réseau Gestion technique des bâtiments est en cours d'expansion. Il permettra notamment de piloter de manière fine les installations techniques des bâtiments communaux. Un tableau de bord dédié permettra de suivre au plus près la consommation des bâtiments communaux avec pour objectif de l'optimiser.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 12 – 2016 : Que la Municipalité mette en place un système de contrôle de l'affichage des publicités à l'intérieur de la patinoire et autorise ou non cet affichage.

Bilan de la Municipalité

Un règlement général et une directive par infrastructure traitant de l'affichage des publicités est en cours d'élaboration.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 5 – 2017 : Que la Municipalité veille à ce que les représentants du public à la Commission consultative d'exploitation de la patinoire n'aient aucun lien avec les clubs utilisant la patinoire.

Bilan de la Municipalité

La Commission consultative d'exploitation de la patinoire a été dissoute en début de législature. Les différents membres ont été, soit directement intégré-es dans les représentant-es des clubs membres de la Commission consultative des sports, soit convié-es lors d'une séance annuelle ayant pour objet la prochaine saison de la patinoire. Pour la saison 2021/2022, les intérêts du public ont été entendus avec par exemple, la mise en place des Samedis à la Pati, manifestation récurrente offrant une ouverture prolongée de la patinoire un samedi par mois.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être classé.

Vœu N° 7 – 2017 : Que la Municipalité prenne sérieusement en main l'entretien du patrimoine bâti morgien et fournisse au Conseil communal la liste complète des bâtiments concernés, l'inventaire des travaux à effectuer, une estimation des coûts et un calendrier crédible de réalisation.

Bilan de la Municipalité

Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie consacrée aux bâtiments communaux, la Municipalité soumettra au Conseil communal au premier semestre 2022 un plan directeur dédié à l'assainissement de son parc immobilier.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 4 – 2018 : Que la Municipalité soumette au Conseil communal, dans les plus brefs délais, un calendrier des travaux urgents et leur coût pour assurer le bon fonctionnement de la patinoire.

Bilan de la Municipalité

Suite aux différentes pannes survenues à la fin de l'année, un nouvel état des lieux sera établi courant 2022.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 6 – 2019

Que la Municipalité installe aussi vite que possible un accès wifi pour les utilisateurs, du collège du Petit-Dézaley, et se coordonne avec les différents acteurs pour définir les responsabilités sur ce type d'installation dans les bâtiments scolaires dans le but de simplifier et accélérer ce genre de processus à l'avenir, sans pénaliser les utilisateurs des infrastructures de la Ville.

Bilan de la Municipalité

Un montant dédié afin d'équiper ce collège du WiFi a été prévu au budget 2022. Les travaux d'installation sont prévus pour l'été 2022.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

9. CONCLUSION

Globalement, le service nous a fait bonne impression lors de notre 1^{ère} rencontre le mardi 29 avril 2022. Les rapports humains au sein du dicastère paraissent bons et sereins, tout comme il semble y régner stabilité, une ambiance de travail favorable ainsi qu'une dynamique plutôt positive et progressiste. De nombreux problèmes sont identifiés (vétusté du patrimoine immobilier communal, etc.) et les différents collaborateurs semblent s'atteler à trouver des solutions et à les régler.

En l'occurrence, nous avons été particulièrement surprises en bien par différents nouveaux logiciels modernes qui paraissent faciles d'utilisation. Plusieurs nous ont été présentés dans le cadre de nos différentes questions comme « GestImmo », l'outil de ticketing ou encore un système intégré de gestion de stock. GestImmo a été développé à l'interne et permet la gestion de l'infrastructure technique, à savoir de suivre facilement les activités des prestataires pour les contrats de maintenance. Aucun logiciel actuellement sur le marché ne convenait pour cette utilisation spécifique. Quant à l'outil de ticketing, il s'agit d'un portail d'entrée qui permet une meilleure gestion des demandes. Ce service est à disposition de l'ensemble de l'administration ainsi que des locataires des bâtiments communaux de la Ville de Morges. Enfin, le système intégré de gestion de stock permet le suivi des consommables utilisés notamment pour la désinfection et le nettoyage des bâtiments communaux ainsi que le monitoring la gestion de stock. Nous sommes convaincus que l'utilisation de ces différents outils facilite la vie et permet un gain de temps à tous les utilisateurs, et d'argent – autrement dit cela optimise la gestion des ressources.

En revanche, en ce qui concerne le patrimoine immobilier communal, un constat général de vétusté peut être clairement établi. L'âge moyen du parc immobilier de la Ville de Morges se situe aujourd'hui à 34 ans ce qui est sensiblement plus élevé que la valeur cible à atteindre pour un parc de cette ampleur s'établissant entre 22 et 28 ans. Plus le parc est vieillissant, plus il demande des interventions ponctuelles et implique une augmentation du travail du personnel communal et des entreprises privées. Les causes sont multiples ; une mauvaise vue d'ensemble du patrimoine et des travaux ou réfections à effectuer (pouvant être en partie améliorée grâce à l'outil GestImmo) par exemple ou encore une certaine stagnation ou mise sur pause des rénovations ou réalisations pouvant être en partie due à des projets en cours qui finalement n'aboutissent pas (comme le refus en votation populaire du PPA du Parc des Sports, impliquant une forme de statu quo au niveau de la gestion des installations de la piscine du Parc). Il nous a été indiqué que la stratégie des bâtiments était en cours de finalisation. Elle permettra à la Municipalité de définir un plan directeur pour l'assainissement de son parc immobilier en tenant compte de plusieurs critères d'évaluation (degré d'urgence, âge apparent, vecteur énergétique, efficacité financière, etc.). Cette stratégie devrait être présentée dans le courant de l'année 2022 au Conseil communal.

De plus, nous avons également interrogé le dicastère *Bâtiments, sports et domaines* sur la conformité du patrimoine immobilier communal aux normes. Il nous a été indiqué que l'ensemble des bâtiments communaux dispose d'un permis d'exploitation délivré lors de la construction et qu'ils sont donc conformes aux normes en vigueur lors de la construction. Toutefois, ces normes évoluent. Lors de travaux d'importance, un permis est requis auprès de la Police des constructions qui peut exiger la remise aux

normes complète ou partielle du bâtiment concerné. Cependant, lorsqu'un danger pour les utilisateurs est détecté, les travaux nécessaires à la sécurisation des lieux sont directement effectués.

En outre, nous souhaitons réitérer nos remerciements à Mme Laetitia BETTEX, Municipale, MM. David FERNANDEZ, chef de service, MM. Yves-Marc ANDRÉ, responsable des bâtiments et Mme Emilie JACCARD, déléguée au sport, pour leur disponibilité. Si la marge de progression quant à l'assainissement du parc immobilier reste importante, le dicastère *Bâtiments, sports et domaines* semble prendre ces différentes problématiques au sérieux. Nous avons bon espoir que des progrès importants pourront être réalisés ces prochaines années. Ayons également à l'esprit que Mme Laetitia BETTEX, Municipale en charge dudit dicastère, a commencé son mandat au 1^{er} juillet 2021. Cela impliquera nécessairement une certaine évolution au sein de l'administration concernée.

Pour la commission de gestion :

La présidente

Pour la sous-commission BAT :

La présidente

Emilie Bovet

Floriane Wyss

Rappel des vœux 2021

Vœu N° 19 – 2021 : Que la Municipalité mette tout en œuvre afin d'assurer une température minimale de l'eau à la piscine du Parc, quelles que soient les conditions météorologiques, autrement dit, que le préavis d'entretien général en tienne compte et soit soumis au Conseil communal en 2022 comme annoncé.

Vœu N° 20 – 2021 : Que la Municipalité prenne les mesures nécessaires au niveau des installations techniques de la patinoire des Eaux-Minérales afin d'éviter de nouvelles pannes qui la paralyseraient une fois de plus.

Vœu N°21 – 2021 : Que la Municipalité mette tout en œuvre pour procéder d'ici la rentrée scolaire 2022 à l'aménagement définitif du préau du Collège Jacques Dubochet, principalement concernant l'équipement des aires de jeux, la végétalisation et l'ombrage.